

HAUTEUR DE MUR À COLOMBAGE (m)	TAUX DE TRAVAIL DU SOL (kN/m <sup>2</sup> )	LARGEUR DE SEMELLE (mm)	ESPACEMENT DES BARRES D'ARMATURE (mm)		ESPACEMENT DES BOULONS D'ANCRAGE (mm)
			BARRES VERT.	BARRES HORIZ.	
3.0, 3.6	100	600	400	400	1200
	150	600			
	200	600			
4.2	100	900	300	300	1200
	150	600			
	200	600			
4.8	100	1200	250	300	800
	150	600			
	200	600			

**2\*** DIM. DES COLOMBAGES

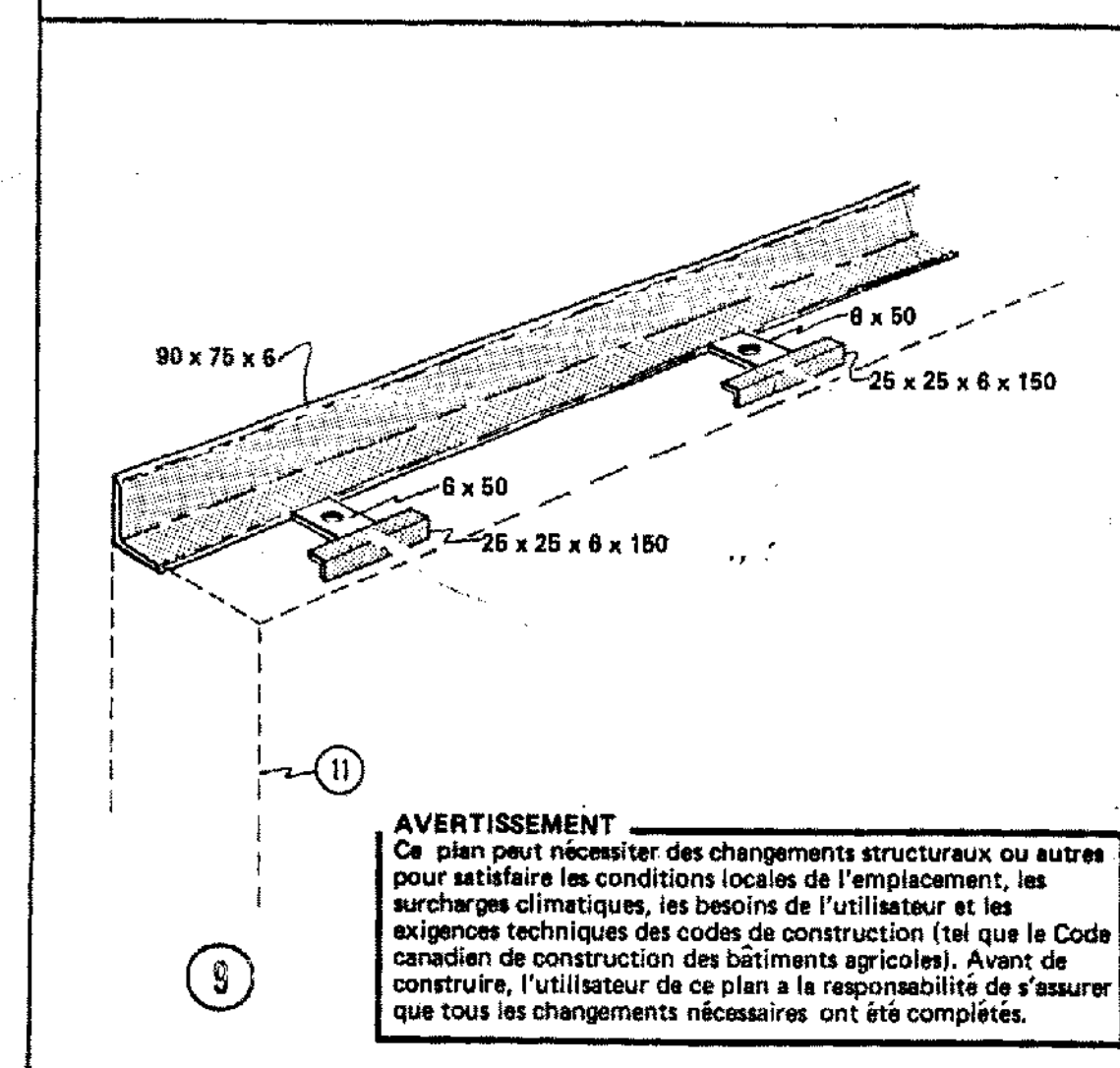
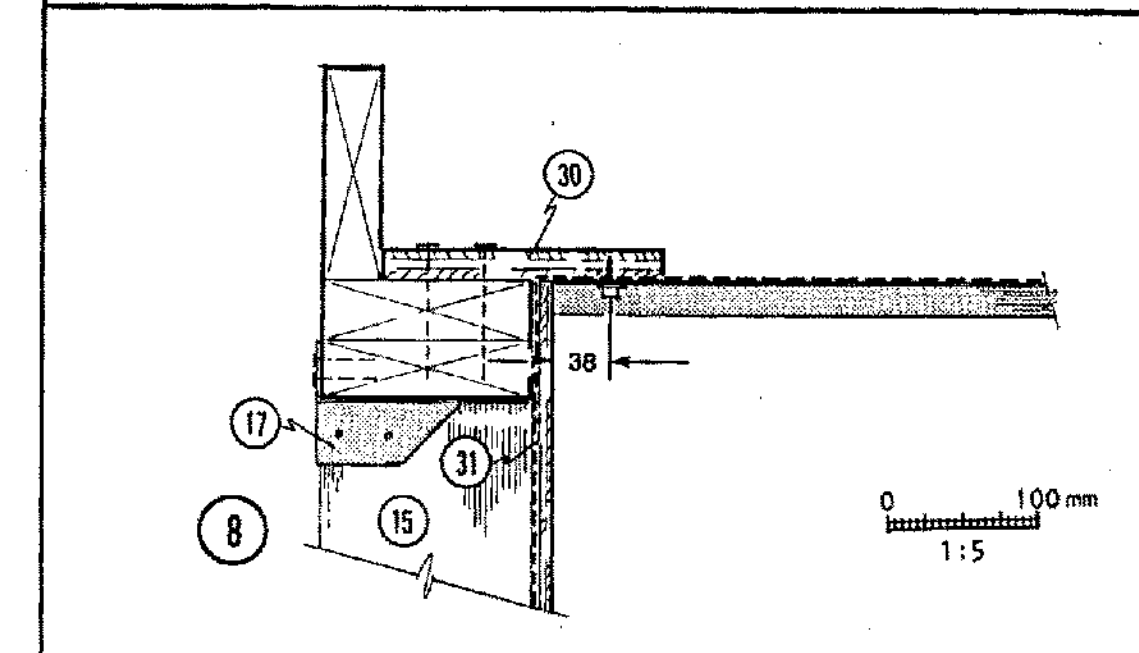
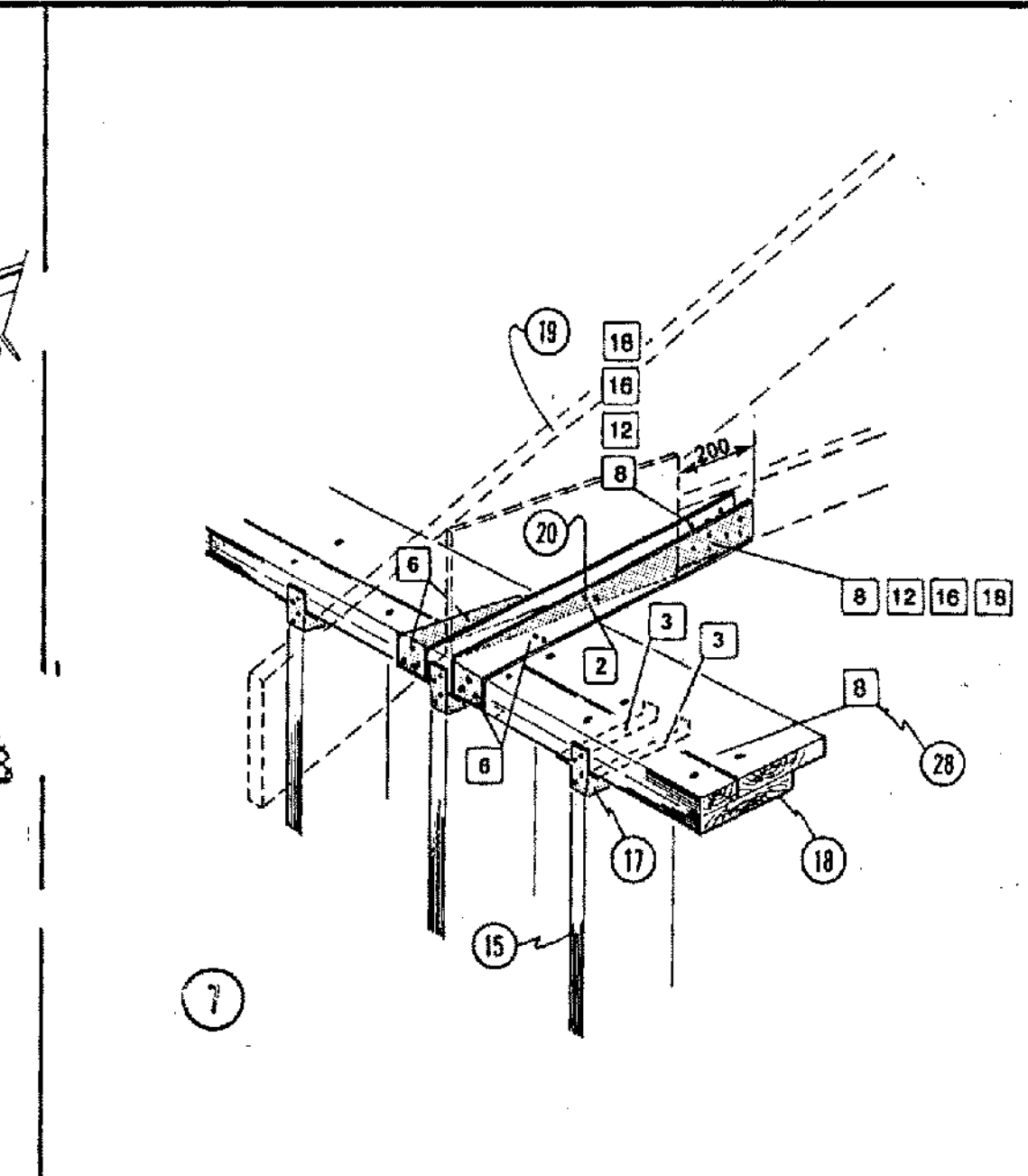
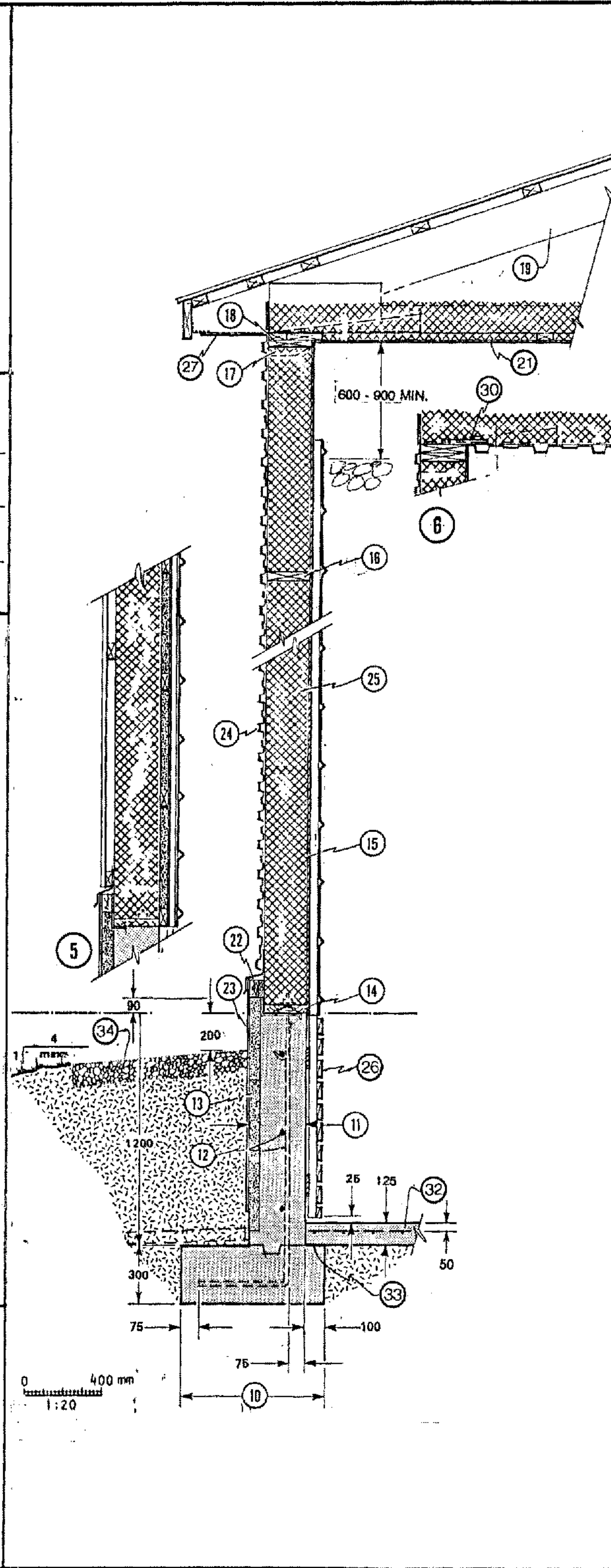
HAUTEUR DE MUR À COLOMBAGE (m)	DÉGAGEMENT MIN. ENTRE PILES ET PLAFOND (mm)	ESPACEMENT DES COLOMBAGES (mm)	FORCE DE LISSE BASSE (kN/POTEAU)	FORCE DE SABLIERE (kN/COLOMBAGE)	MOMENT MAX. (kNm/COLOMBAGE)	FORCE AXIALE AU POINT DE MOMENT MAX. (kN)	PIN GRIS TRAITÉ SOUS PRESION***
3.0	600	600	2.53	0.92	1.31	3.60	38 x 184 / 0.82
3.0	600	400	1.69	0.61	0.88	21.07**	38 x 184 / 0.68
3.6	600	600	3.90	1.50	2.48	3.60	38 x 235 / 0.88
3.6	600	400	2.80	1.00	1.65	21.30**	38 x 184 / 1.00
4.2	600	400	3.70	1.46	2.79	3.58	38 x 235 / 0.90
4.2	600	300	2.78	1.11	2.09	21.37**	38 x 235 / 0.80
4.8	900	400	4.44	1.65	3.71	3.69	38 x 286 / 0.86
4.8	900	300	3.33	1.24	2.78	3.44	38 x 235 / 0.99

\* BASÉ SUR CHARGE DE NEIGE SUR TOIT DE 2 kPa, CHARGE PERMANENTE DU TOIT DE 0.3 kPa, FERMES DE TOIT ESPACÉES DE 1.2 m ENTRE AXES, PORTÉE DU BÂTIMENT DE 16 m, UTILISATION EN MALIEU SEC; ET POUR BÂTIMENTS AGRICOLES SITUÉS LOIN DES VOIES FERRÉES. BASÉ SUR COLOMBAGES RECOURTÉS DE CONTREPLAQUÉ OU DE PANNEAUX À COPEAUX ORIENTÉS D'AU MOINS 9.5 mm D'ÉPAISSEUR, FIXÉS AVEC DES CLOUS GALV. DE 50 mm DE LONGUEUR ESPACÉS DE 180 mm ENTRE AXES AUX BORDS DES PANNEAUX DE REVÊTEMENT ET DE 300 mm ENTRE AXES AILLEURS.

\*\* LE CAS DE CHARGE DE NEIGE + PATATES ÉTAIT CRITIQUE. POUR D'AUTRES, LA CHARGE DE PATATES SEULEMENT ÉTAIT LE CAS DE CHARGE CRITIQUE.

\*\*\* BOIS DE CONSTRUCTION NON DÉCOUPÉ. L'ÉPINETTE N'EST PAS UNE ESSENCE DE BOIS DE CONSTRUCTION QUI PEUT ÊTRE TRAITÉE. LA PRUQUE DE L'OUËST, LE SAPIN GRACIEUX, LE PIN DE MURRAY, LE SAPIN BAUMIER ET LE SAPIN CONCOLORÉ SONT DES ÉQUIVALENTS ACCEPTABLES, CONFORMÉMENT À LA NORME CSA 8406-M83. CONSTRUCTION DES FONDATIONS EN BOIS TRAITÉ.

HAUTEUR DE MUR À COLOMBAGES (m)	ESPACEMENT DES COLOMBAGES (mm)	N° DE CLOUS À TOITURE GALV. DE 38 mm @ ASSEMBLAGE D'ÉTRIER À SABLIERE (17), DE CHAQUE CÔTÉ DE L'ÉTRIER	
		DE 38 mm @ ASSEMBLAGE D'ÉTRIER À SABLIERE	DE 38 mm @ ASSEMBLAGE DE FERME À SABLIERE
3.0	600	4	8
3.0	400	3	5
3.6	600	6	12
3.6	400	4	12
4.2	400	6	16
4.2	300	4	16
4.8	400	6	18
4.8	300	5	18



- tableau de l'armature et des dimensions de semelle de mur
- tableau des dimensions des colombages en bois
- tableau de clouage, poteau à sablière et ferme à sablière
- plafond à diaphragme en contreplaqué au mur d'extrémité; voir aussi (8) ou M-9374
- parement métallique extérieur à nervures verticales facultatif sur fourrure de 38 x 89 mm @ 1200 mm entre axes et rupture thermique facultative d'isolant rigide de 38 mm (Dow SM ou l'équivalent) avec fourrure horizontale de 38 x 89 mm @ 600 mm entre axes
- plafond d'acier à diaphragme facultatif prépeint (voir M-6131), au mur latéral
- assemblage ferme à mur latéral
- plafond d'acier à diaphragme facultatif prépeint (voir M-6131), au mur d'extrémité
- ancrage d'acier soudé continu, enduit d'un apprêt antirouille; pour espacement des boulons d'ancrage M12 x 300 mm, voir (1)
- largeur de semelle, voir (1); adent de 38 x 89 mm
- largeur du mur de fondation en béton = dim. du poteau + 50 mm; prévoir joints de rupture @ 15 m entre axes
- barres d'armature 15M; voir (1) pour espacement
- isolant en polyuréthane de 50 mm (Dow SM ou l'équivalent); fixer aux coffrages pour béton au moyen de clous à finition
- lisse basse traitée sous pression au CCA de 38 mm x (largeur du poteau)
- colombages traités sous pression; voir (2) pour dim. et espacement
- coupe-feu/écran de protection contre les rongeurs @ joints de contreplaqué horiz
- étrier robuste à chaque assemblage de colombage à sablière; clouer selon (3)
- élément inférieur de sablières doubles, traité sous pression, de même largeur que le colombage; élément supérieur traité sous pression plus large de 89 mm
- fermes de toit @ 1200 mm ou moins; augmenter membrure intérieure pour "force de sablière" en (2)
- feillard en acier galv. de Q 91 (cal. 20) x 100 mm; piler à l'avance selon indications, (8) indique le nombre de clous à toiture à large tête galv. de 38 mm à enfoncer dans pièce de charpente (voir aussi tableau (3))
- plafond à diaphragme en contreplaqué; voir M-9374 pour détails, pare-vapeur et isolant RSI 3.5
- fond de clouage en bois traité sous pression de 38 x 89 mm pour (23); entretoises en contreplaqué @ colombage
- panneau d'amiante-ciment à forte densité de 5 mm à percer pour fixations galv.; recouvrir d'un solin galv
- revêtement métallique extérieur à nervures horiz. vissé aux colombage, par dessus coupe-vent en feutre asphalté
- isolant maintenu par friction; pare-vapeur en polyéthylène, revêtement en contreplaqué traité sous pression de 9.5 mm; fil de face vertical; fourrure verticale traitée sous pression de 38 x 38 mm par-dessus chaque colombage; contreplaqué non traité ou parement d'acier prépeint
- section de mur int. démontable constituée de fourrures vert. traitées sous pression de 38 x 38 mm et de lattes horiz. non traitées de 19 x 140 mm espacées de 25 mm
- soffite de 19 mm; fente d'aération grillagée de 50 mm
- (8) désigne le nombre de clous vissés de 102 mm requis pour fixer élément supérieur de sablière à élément inférieur par 1200 mm de mur d'extrémité
- fourrure de plafond au mur d'extrémité, au moins 4800 mm de longueur, décaler les joints
- cale en contreplaqué de 19 mm entre les fermes, clous vissés de 89 mm enfoncés dans sablières doubles au même espacement que les vis de plafond adj. (voir M-6131)
- pare-vapeur continu, plafond à mur
- plancher en béton sur remblai de sable ou de gravier compacté, treillis métallique de 152 x 152 - MW18.7 x MW18.7
- panneau de fibres imprégné d'asphalte anti-adhérence aux jonctions plancher-semelle et plancher-mur
- dalles-parapluie de gros gravier de 900 x 100 mm de profondeur

révisé et réédité

94 - 01 J.A.M.

SYM REVISIONS CHECKED DATE APPROVED

**CANADA PLAN SERVICE**

**MUR D'ENTREPÔT POUR LÉGUME EN VRAC (NON RÉFRIGÉRÉ)**

DESIGNED H.A.G. DATE 02 - 07 PLAN NO. M-6110

DRAWN R. BELLA REVISED 94 - 01 YOUR PLAN NO.

TRACED

CHECKED D.E.D. (A) B/C (B) C

DETAIL NUMBER \_\_\_\_\_ A B C

ORIGINATOR ON SHEET \_\_\_\_\_

DRAWN ON SHEET \_\_\_\_\_

SHEET OF

**AVERTISSEMENT**  
Ce plan peut nécessiter des changements structuraux ou autres pour satisfaire les conditions locales de l'emplacement, les surcharges climatiques, les besoins de l'utilisateur et les exigences techniques des codes de construction (tel que le Code canadien de construction des bâtiments agricoles). Avant de construire, l'utilisateur de ce plan a la responsabilité de s'assurer que tous les changements nécessaires ont été complétés.